



**FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL  
COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE**



## **REEMPLACEMENT PERMANENT SAISON 2017/2018**

### **Article 13**

Dans toutes les compétitions de seniors, de jeunes et de féminines organisées par la Ligue hors N3, les joueurs(es) remplacés(es) peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants(es) et à ce titre revenir sur le terrain.